

RCS : GRASSE Code greffe : 0603

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00561 Numéro SIREN : 449 300 847 Nom ou dénomination : AA P.A.C.A
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2023 sous le numéro de dépôt A2023/001353

AA P.A.C.A.

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 787 370 Euros
Siège social : Chemin de Millepertuis, Cidex 426 – 06330 ROQUEFORT LES PINS
449 300 847 RCS GRASSE

* * * *

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 2 JANVIER 2023

* * * *

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS,
ET LE DEUX JANVIER A DIX HEURES,

Monsieur Olivier CHARVET, représentant légal de la **Société TI'CAOS**, SASU au capital de 175 000 €, dont le siège social est à ROQUEFORT LES PINS, Chemin de Millepertuis, Cidex 426 (06330), immatriculée au RCS de GRASSE sous le n° 893 384 453, **Associée unique** de la Société « AA P.A.C.A. », Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 787 370 Euros, divisé en 178 737 actions de 10 Euros chacune :

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES :

- A la démission du Président,
- Au quitus au Président de sa gestion,
- A la nomination d'un nouveau Président,
- Aux pouvoirs conférés au nouveau Président.

Le cabinet BBM & ASSOCIES, commissaire aux comptes de la société, est absent et excusé.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique,

Prend acte de la démission remise par Monsieur Olivier CHARVET, de ses fonctions de Président, rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2023, et ce par dérogation aux dispositions de l'Article 17, alinéa 3 des statuts fixant à trois mois le délai de prévenance de l'associée unique.

L'associée unique donne quitus entier et définitif au Président de sa gestion à ses fonctions.



DEUXIEME DECISION

L'Associée unique,

Décide de nommer, pour une durée illimitée et rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2023, la Société TI'CAOS, SASU au capital de 175 000 €, dont le siège social est à ROQUEFORT LES PINS, Chemin de Millepertuis, Cidex 426 (06330), immatriculée au RCS de GRASSE sous le n° 893 384 453, aux fonctions de Président de la société AA P.A.C.A., en remplacement de Monsieur Olivier CHARVET, Président démissionnaire.

Monsieur Olivier CHARVET, es-qualité, accepte cette nomination et déclare que la société TI'CAOS n'est frappée d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions qui seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique,

Décide que, pour l'exercice de ses fonctions de Président, la Société TI'CAOS reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur.

QUATRIEME DECISION

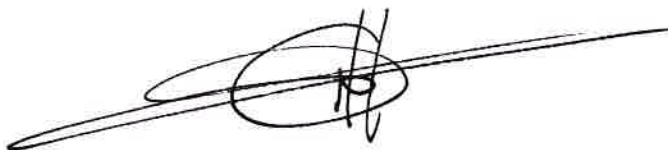
L'Associée unique,

Donne tous pouvoirs au représentant légal du nouveau Président, pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées ainsi que pour procéder à toutes formalités légales.

* * * * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le représentant de l'Associée unique.

Po/Sté TI'CAOS
Monsieur Olivier CHARVET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' with a horizontal line through it, followed by a long, sweeping horizontal stroke.